

Prix «famille/entreprise» : une première pour la région

L'entreprise Affolter SA
à Malleray primée!

Le Prix «famille/entreprise» distingue l'engagement exemplaire d'une entreprise en matière de conciliation famille et travail. Après deux concours en Suisse alémanique, c'était au tour de la région du Jura bernois et de Bienne-Seeland de lancer une telle sélection en octobre dernier (voir notre revue no 96) pour récompenser les employeurs qui font le plus d'efforts en ce domaine.



frac



Chambre
d'économie
publique
du Jura bernois

WIRTSCHAFTSKAMMER BIENNE-SEELAND
CHAMBRE ECONOMIQUE
CHAMBER OF ECONOMY

Conscients que la nécessité de créer un équilibre entre vie professionnelle et familiale est une réalité que la société du XXI^e siècle ne peut plus se permettre de négliger, les organisateurs ont voulu, par ce prix, non seulement récompenser les entreprises qui font des efforts en ce domaine mais également sensibiliser les employeurs à l'importance de l'évolution actuelle en tenant compte, avec compréhension et souplesse, des exigences de la famille et du travail.

S'adapter à l'évolution de la société

C'est ainsi que la CEP, la CEBS (Chambre économique Bienne-Seeland), le frac (Centre d'information et consultation femme et travail Bienne et région) et UND (Famille et activité lucrative pour hommes et femmes) se sont associés pour attirer l'attention sur les problè-

mes posés aux familles par l'évolution de la société.

De nos jours, les femmes ont une formation de qualité toujours plus performante. Aussi, interrompre leur travail pendant quelques années pour élever leurs enfants peut provoquer une rupture dangereuse pour la poursuite de leur profession. Sans compter qu'actuellement les salariés gagnent proportionnellement moins en valeur absolue qu'il y a une dizaine d'années. Une situation qui exige souvent deux salaires pour élever une famille. A cela s'ajoute le fait que nombreux sont les pères qui veulent s'investir davantage dans la vie de famille... D'où l'impérieuse nécessité que certaines facilités d'horaire ou de garde soient accordées à celles et à ceux qui assument des responsabilités familiales.

Le jury a sélectionné les entreprises sur divers critères, notamment les structures organisationnelles, la politi-



Lors de la remise des prix, (de g. à dr.) Nicolas Curty (Affolter SA), Patrizia Caldini (Publicitas SA), Eimar Zwahlen (Clinique Bethesda) et Andrea Frommherz, présidente du jury.

que salariale, le recrutement ou développement du personnel, la flexibilité du temps de travail et les obligations familiales. Sur les 17 entreprises ayant répondu au questionnaire, cinq proviennent du Jura bernois. Le jury a partagé

a été récompensée de ses efforts dans la conciliation vie de famille et vie professionnelle.

Lors de la remise des prix qui s'est déroulée le 15 mars dernier dans les locaux de la CEBS à Bienne, les respon-

« L'entreprise va mieux quand la famille va bien »

les entreprises en trois catégories: industrie, services, santé/social. Les caractères et particularités de ces trois secteurs étant fort différents.

Du personnel heureux

C'est ainsi que l'entreprise Affolter SA à Malleray (Affolter Pignons SA, Affolter Electronique SA, AFManagement SA)

sables de l'entreprise de Malleray ont souligné l'importance de pouvoir compter sur un personnel motivé et heureux à sa place de travail: « Les personnes que nous employons sont un facteur déterminant pour la qualité de nos produits et, par conséquent, pour le succès de nos entreprises. Nous accordons ces prestations parce qu'un climat de confiance et de sécurité est plus efficace qu'une

atmosphère tendue dans laquelle les aspects sociaux sont occultés.

Néanmoins, des possibilités d'améliorations sont toujours envisageables et nous en avons conscience. A l'avenir, nos entreprises devront certainement s'adapter de manière encore plus marquée aux évolutions de la société moderne (familles monoparentales ou recomposées par exemple). Notre ouverture actuelle en matière d'horaires partiels va dans cette direction.

Aujourd'hui, nous sommes heureux de constater que le taux de rotation du personnel est très faible. Nous bénéficions ainsi de collaboratrices et de collaborateurs disposant d'une expérience de plusieurs années et connaissant la culture de l'entreprise.

Dans ce contexte, la croissance rapide de nos entreprises durant la décennie écoulée représente un défi puisqu'il s'agira de consolider et d'améliorer les mesures mises en place. Nous croyons qu'un climat de confiance mutuelle et de dialogue permettra d'y parvenir» ont encore ajouté les responsables d'Affolter SA.

Ce prix va maintenant motiver d'autres entreprises. Les bénéfices de cette démarche, allant autant à l'économie qu'à la société dans son ensemble.

◆ CEP / jfb

Les lauréats

L'entreprise Affolter SA à Malleray (secteur industriel)

Publicitas SA à Bienne (secteur des services)

La clinique Bethesda à Tschugg (secteur santé/social)